

Numéro de demande : _____ Numéro de quartier : _____ Responsable : _____

Demande reçue le (jj/mm/aaaa) : _____ Droits perçus : \$

Personnel du Centre du service à la clientèle : _____



Modification du plan officiel

Formulaire de demande

Article 21 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L. R. O. 1990, modifiée
(règlement de l'Ontario 543/06)

Avis public

Tout renseignement ou document requis à l'appui de votre demande sera mis à la disposition du public, tel que prévu à l'article 1.0.1 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chapitre P. 13.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R. O. 1990, chap. P.13, et seront utilisés pour le traitement de la demande. Toute question concernant la collecte de renseignements personnels peut être adressée au gestionnaire, Services de soutien aux activités, Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique, par la poste au 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, K1P 1J1, ou par téléphone au 613 580 2424, poste 24075.

Section 1 : Renseignements généraux

* champ obligatoire

*Adresse ou emplacement du site :

Avez-vous consulté au préalable un membre du personnel de la Ville? Oui Non

Si oui, veuillez préciser la date de cette consultation préalable (jj/mm/aaaa) :

Veuillez indiquer le numéro de toute demande déjà approuvée et de toute demande d'aménagement simultanée, s'il y a lieu :

N^o de la ou des demandes :

Renseignements sur le requérant/agent

Nom de l'entreprise :

*Personne-Resource :

*Adresse postale :

*Téléphone :

*Courriel :

Renseignements sur le propriétaire enregistré

Même que précédemment

*Nom :

*Adresse postale :

*Téléphone :

*Courriel :

Renseignements sur la propriété

Description officielle :

Quel est l'usage actuel
du terrain?

Longueur de la façade du lot : m Profondeur du lot : m Superficie du lot : _____ m²

Ou Superficie du lot : (lot de dimensions irrégulière) m²

Est-ce que la propriété possède tous les services municipaux? Oui Non

Renseignements sur la proposition

Type d'aménagement proposé (nouvel immeuble ou agrandissement, aménagement du ou des terrains, nombre d'unités, vocation proposée, etc.)

Renseignements sur le Plan officiel

Quelle est la désignation actuelle du site en vertu du [Plan officiel](#)?

Pourquoi une modification est-elle nécessaire? (changement ou remplacement d'une désignation, nouvelle utilisation pour le terrain, ajouter ou remplacer une politique, modification d'une ou plusieurs normes de rendement, etc.)?

Renseignements sur l'aménagement

1. Indiquez la [surface de plancher hors œuvre brute](#) de tout nouvel immeuble ou agrandissement proposé. m²
2. Indiquez la [surface de plancher hors œuvre brute](#) de tous les immeubles existants. m²
3. Indiquez le nombre total de places de stationnement (existantes et proposées). espaces
4. Quelle est la hauteur maximale de l'immeuble proposé? m
5. Combien d'étages sont proposés? étages
6. Indiquez la surface construite proposée (superficie totale du tracé de l'emplacement de tous les immeubles, divisée par la superficie totale du lot x 100 %). %
7. Le cas échéant, précisez le pourcentage du terrain de stationnement qui sera paysagé (superficie de l'espace paysagé dans le stationnement, divisée par la superficie du stationnement x 100 %). %
8. Indiquez le pourcentage de l'ensemble du site occupé par de la végétation et des espaces paysagés (superficie total de tous les espaces paysagés et comportant de la végétation, divisée par la superficie du lot x 100 %). %

Avis public

Avez-vous communiqué avec le conseiller municipal du quartier pour lui expliquer ce projet? Oui Non

Avez-vous communiqué avec les représentants des groupes communautaires autorisés pour leur expliquer ce projet? Oui Non

Si **oui**, veuillez donner le nom du/des organismes communautaires en question.

Avez-vous consulté d'autres propriétaires dans votre voisinage? Oui Non

Si oui, veuillez préciser les moyens de consultation employés (dépliants, rencontres dans votre localité, courrier, etc.)

Section 2 : droits de demande

Pour plus de détails, consultez le formulaire de modification du Plan officiel.

Les droits doivent être payés lors de la soumission de la demande.

Droits de demande d'aménagement

Plus frais de droits initiaux pour les Offices de protection de la nature

820,00\$

Les droits relatifs au Comité de dérogation, à l'offices de protection de la nature ainsi qu'aux examens de conception technique et d'inspection ne sont pas visés par cette exonération.

Total

Section 3 : Exigences relatives à la demande

Plans et études normalisés (exigences obligatoires pour chaque demande)

Les exigences relatives aux plans et aux études sont expliquées au demandeur au cours de la consultation préalable. Cette consultation est obligatoire pour toutes les demandes de modification du Plan officiel. Pour plus de détails, consultez le [Guide de préparation des études et des plans](#) de la Ville.

- Plan d'implantation
- Justification d'aménagement
- Plan d'arpentage
- Stratégie de consultation du public

Plans et études potentiels (peuvent être exigés lors de la présentation de la demande)

Génie

- Étude géotechnique
- Étude sur les mesures antibruit

Aménagement/conception

- Étude d'agrorologie et de la capacité agricole des sols
- Évaluation archéologique
- Élévations du bâtiment
- Évaluation des répercussions sur le patrimoine
- Étude de l'évaluation des répercussions - agrégats minéraux
- Étude de l'évaluation des répercussions - dangers de l'extraction minière
- Étude de l'évaluation des répercussions - sites d'élimination des déchets/anciens sites d'enfouissement
- Plan d'aménagement paysager
- Distance de séparation minimale
- Mémoire de l'esthétique urbaine
- Rapport du Comité d'examen du design urbain
- Visualisation de la rue de l'aménagement proposé (format .Jpg ou .pdf) - optionnel

Environnement

- Étude d'impact sur l'environnement
- Plan de gestion de l'environnement

Exigences techniques

- Les plans devront être présentés sur des feuilles de format A1 standard (594 mm x 841 mm) ou Arche D (609.6 mm x 914.4 mm), dimensionné en unités métriques et être basés sur une échelle métrique appropriée (1:200, 1:250, 1:300, 1:400 ou 1:500).
- Plusieurs des plans et des études exigées dans le cadre de cette demande doivent être signés, datés et porter le sceau d'un ingénieur, d'un architecte, d'un arpenteur-géomètre, d'un planificateur ou d'un spécialiste désigné. La Ville n'examinera pas les plans ou études ne portant pas ces renseignements.
- Les copies électroniques de toutes les études exigées et le plan d'implantation montrant les utilisations du sol et l'aménagement paysager proposés doivent être fournies en format Adobe (.pdf) et accompagner votre demande. Tous les documents présentés sous format PDF devront être déverrouillés, aplatis et ne pas être sauvegardés en tant que dossier.
- Les noms des documents électroniques devraient être les mêmes que ceux des études/plans contenus dans la Section 3 de ce formulaire. Ces documents seront mis à la disposition du public par l'entremise du site Web des demandes d'aménagement de la Ville.
- D'autres demandes d'aménagement, touchant notamment la réglementation du plan d'implantation, un plan de lotissement ou des plans de condominiums peuvent être exigés pour appuyer la demande.

Exigences légal

- Le personnel de la Ville formulera une recommandation à l'intention du Comité de la planification et du logement ou Comité de l'agriculture et des affaires rurales, laquelle appuiera ou rejettera le changement de Plan officiel demandé. La décision définitive sera prise par le Conseil municipal. Il est possible d'en appeler d'une décision du Conseil municipal devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à condition de satisfaire à des critères précis.
- Les renseignements exigés en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, règlement de l'Ontario 543/06, annexe 1 doivent être inclus dans la justification de l'aménagement. Les articles applicables de l'annexe 1, y compris les articles 4, 7-9, 18 et 20-26, doivent être abordés dans la justification de l'aménagement.

Exigences financières

- Une ou plusieurs grandes enseignes décrivant la proposition seront installées sur la propriété faisant l'objet de la présente demande. Les droits relatifs à leur installation font partie des droits exigés pour la demande, qui sont de 1023,78\$. Toute enseigne ou signalisation supplémentaire, le cas échéant, sera facturée au demandeur à raison de 510,76 \$ par enseigne.
- L'Office de protection de la nature facturera toute somme ou tous droits supplémentaires ou examen de rapport technique, au besoin.

Section 4 : Déclarations

Autorisation du propriétaire au demandeur pour la soumission de la demande

Le propriétaire enregistré doit remplir cette section afin d'autoriser un demandeur à agir en son nom, et déclarer que les renseignements inclus dans la présente demande sont exacts et véridiques.

Si la demande doit être signée par un demandeur au nom du propriétaire, l'autorisation ci-dessous doit être remplie; le propriétaire peut aussi soumettre une lettre d'autorisation. Les déclarations comprises dans cette section doivent porter une signature manuscrite et des sceaux originaux.

Je, , déclare être propriétaire du terrain faisant l'objet de la présente demande et autorise à faire cette demande en mon nom.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature du propriétaire

Consentement - Sondage sur la satisfaction du client ayant présenté une demande d'aménagement - Optionnel

Je, , autorise la Ville d'Ottawa à mener un sondage de satisfaction de la clientèle

en me postant un questionnaire sur papier, à l'adresse suivante :

en me transmettant un questionnaire électronique, à l'adresse

Ce sondage volontaire a pour objet de mesurer mon degré de satisfaction à l'égard du processus de demande d'aménagement et d'aider la Ville d'Ottawa à améliorer ses services. Ce sondage est anonyme. Mon nom ne figurera pas sur le questionnaire et mes réponses ne seront pas associées à mon identité. Il faut compter de 15 à 20 minutes pour répondre au sondage, qui me sera posté au terme du processus de demande d'aménagement.

Signature

Date

Affidavit ou déclaration assermentée confirmant l'exactitude des renseignements

La personne exécutant cette demande (propriétaire enregistré ou demandeur) doit remplir la déclaration assermentée de cette section.

Je, , de la ville de conviens de respecter toutes les exigences de la Ville et de la Loi sur l'aménagement du territoire en consultant le public et déclare solennellement que toutes les affirmations contenues dans la présente demande sont véridiques et je fais la présente déclaration la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a même force et même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*. Je reconnais que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire (hormis les renseignements personnels), y compris les documents justificatifs, ont été obtenus en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, et qu'ils seront accessibles au public et aux organismes techniques et gouvernementaux pour examen.

ATTESTÉ (DÉCLARÉ) SOUS SERMENT DEVANT MOI

à ,

ce ^e jour de , .

Commissaire à l'assermentation

Signature du demandeur ou du propriétaire

Section 5 : Engagement d'indemnisation en cas d'appel auprès de le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

À : LA VILLE D'OTTAWA

DE : Nom :

Adresse :

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL

Adresse des lieux :

Attendu que la Ville d'Ottawa appuie en grande partie la demande de modification du Plan officiel,

Nom du demandeur :

s'engage par la présente à acquitter, conformément à l'article 19 du Règlement sur les droits d'aménagement, dans sa version modifiée, de la Ville d'Ottawa, après réception d'une facture de la Ville d'Ottawa, tous frais juridiques, y compris les débours par la Ville, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, découlant de la préparation ou de la participation à une audience de le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, jusqu'à la résolution de l'affaire traitée par le Tribunal.

On entend par « audience » toutes les interventions devant le Tribunal relatives à la demande, que ce soit en personne, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen prescrit par le Tribunal.

Fait à Ottawa, ce ^e jour de , .

Veuillez remplir la section 1 **ou** 2.

Pour les requérants et les personnes

Pour les sociétés et les compagnies

1

Signature du demandeur

(Nom en caractères d'imprimerie)

Signature du témoin

(Nom en caractères d'imprimerie)

2

Dénomination sociale (s'il y a lieu)

(Signataire autorisé)
Je suis autorisée/e à engager la personne morale

(Nom et titre en caractères d'imprimerie)